
Présents : Irène BADIN, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Yvette MOLLON, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Carine TONEGHIN, Cécile VINCENT.

Excusés : Sébastien ALLAGNAT (pouvoir à Jean-Pierre LOVET), Serge BIESSY, Bernard TALBOT (pouvoir A BOUKACEM), Michel NOEL (pouvoir G LAVAL), Nadine TRUFFAUT

Madame Cécile VINCENT est nommée secrétaire de séance.

Approbation de la séance précédente

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibérations et délégations

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal.

Urbanisme

Les différents dossiers d'urbanisme en cours sont présentés :

- 2 certificats d'urbanisme,
- 6 permis de construire,
- 1 déclaration d'intention d'aliéner
- 8 déclarations préalables

Nouveaux points

1/ Recrutement directeur général des services

A la suite de la vacance d'emploi de directeur général des services, une offre d'emploi a été diffusée auprès du centre de gestion de l'Isère et sur le site Internet de la commune.

- 25 candidatures ont été reçues
 - 4 candidats ont été reçus en entretien par une commission de recrutement composée du Maire, des 3 premiers adjoints et du DGS (3 titulaires et un lauréat du concours d'attaché)
 - La candidature de Mme Géraldine DUPIN a été retenue. C'est un agent titulaire qui a notamment une expérience de 10 ans à la commune de la Batie-Montgascon.
- Elle prendra son poste le 1^{er} mai 2013. Madame GARIN quittera la collectivité le 15 avril 2013.

Afin de mettre le tableau des effectifs à jour, il convient :

- de supprimer un poste d'attaché territorial (grade détenu par Mme GARIN)
- de créer un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (grade détenu par Mme DUPIN)

Abstention : 0
Opposition : 0
Approbation : 16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Enquête publique SA PRECONTRAI NT FERRARI – St Jean- de Soudain

- Une enquête publique, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, est lancée du 20 février 2013 au 25 mars 2013 concernant la demande de l'entreprise PRECONTRAI NT FERRARI.

Cette demande porte sur un projet d'extension d'une usine de fabrication de tissus enduits pour des applications architecturales, en vue d'exploiter une ligne de production supplémentaire. Cette ligne sera installée dans un bâtiment à construire entre deux bâtiments existants.

Par ailleurs, la société PRECONTRAI NT FERRARI demande l'intégration de l'activité de tissage exercée actuellement par la société FERRARI EXTRUSION dans le périmètre de son installation.

De plus, certaines activités font l'objet d'une demande de régularisation.

Une étude d'impact et de prise en compte de l'environnement a été réalisée. L'autorité environnementale conclut que, d'une manière générale, l'étude d'impact et l'étude de dangers sont suffisantes au regard de l'importance de de l'installation. Elles sont complètes et comportent toutes les rubriques exigées par le code de l'environnement.

Elles ont permis d'identifier les principaux enjeux environnementaux qui apparaissent cependant limités. Toutefois, une incertitude persiste sur les zones humides (diagnostic à préciser et recherche de mesures de réduction des impacts voir de compensation à prévoir).

Le rayon d'affichage (rayon d'affichage minimum autour de l'installation à respecter pour l'enquête publique, en kilomètres) fixé à 2 km pour la rubrique relative aux liquides inflammables intéressant la commune de Saint-Victor de Cessieu, le conseil municipal doit donner son avis sur la demande de la société PRECONTRAI NT FERRARI. Le Maire propose de donner un avis favorable à la demande présentée.

Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ Maison de santé pluridisciplinaire

A l'issue de différentes rencontres entre les professionnels de santé, la SEMCODA, l'architecte CATELAN et la municipalité, dont la dernière en date du 21 février 2013, la SEMCODA a adressé un courrier à la commune en l'informant qu'elle était disposée à réaliser le projet immobilier de maison de santé pluridisciplinaire.

L'opération concernera :

- aux niveaux 1 et 2 : la réalisation de 12 logements destinés à la vente en accession sociale à la propriété (PSLA), qui présente différents avantages pour les acquéreurs (TVA à taux réduit, exonération fiscale, etc...).
- au rez-de-chaussée : l'aménagement de 400.6 m2 de surface utile au titre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire et du cabinet dentaire,
- en sous-sol : réalisation de 14 garages boxés,
- en extérieur : aménagement de 16 places de stationnement en bordure du chemin Cartallier.

Ce projet passe aussi par la sécurisation du chemin Cartallier, qui serait éventuellement en sens interdit, sauf pour les riverains. La circulation se ferait par le chemin des papetiers. Des essais seront faits prochainement.

Pour mener à bien ce projet, en respectant les attentes des professionnels de santé et proposant des prix de vente et de locations attractifs, la SEMCODA souhaite acquérir le terrain pour la somme de 20 000 €.

La SEMCODA s'engage à ne rester propriétaire que de l'emprise du bâtiment complété par ses accès directs et par les places de stationnement qui lui sont attachées. Le reste du tènement foncier, y compris les voies d'accès et les stationnements publics réalisés, seront rétrocédés à la commune.

Par ailleurs, elle demande à être exonérée de taxe d'aménagement (ou si cela n'est pas possible d'être remboursée de la somme équivalente). La commune s'est rapprochée des services de l'équipement pour connaître les possibilités d'exonération et le coût que pourrait engendrer cette exonération.

Une demande de co-financement pour les aménagements de sécurisation de la voirie sera demandée à la CCVH. Au préalable, il convient de confier la réalisation d'une étude par un bureau d'études spécialisé en la matière.

Lors du prochain conseil municipal, la signature du compromis de vente avec la SEMCODA sera prévue à l'ordre du jour. Les travaux devraient débuter à l'automne 2013.

4/ Convention SPA

Afin de répondre à la réglementation, et sachant que la commune ne dispose pas de fourrière, une convention peut être passée avec la SPA, afin d'accueillir et de garder les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public.

La convention de fourrière simple, couvre uniquement l'accueil et la garde des animaux, leur capture et leur transport au refuge restent à la charge des services municipaux. La prestation est assurée durant les horaires d'ouverture de la fourrière. **Son coût annuel est de 0.28 € par habitant, soit $0.28 \times 2\,178 = 609.84$ €**

La convention de fourrière complète (*que la commune a prise jusqu'à cette année*) prévoit que la SPA assure la capture des animaux, la prise en charge des animaux capturés par les services municipaux, la prise en charge des cadavres des chiens et chats trouvés morts sur la voie publique, le prêt de trappe. Ces prestations sont assurées 24 h/24 et 7 j sur 7. **Son coût annuel est de 0.33 € par habitant, soit $0.33 \times 2\,178 = 718.74$ €**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire la convention complète signée avec la SPA.

Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	16

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Compte-rendu des adjoints

Gilbert LAVAL – Voirie, environnement

Voirie :

- Les cantonniers bouchent actuellement les trous faits dans la chaussée après l'hiver mais le fait qu'une quantité importante de point-à-temps ait été déposée cette année a fortement limité les dégâts.
- Réouverture de la montée du village : rendez-vous avec le conseil général est prévu le 28 mars 2013 à 10 h 30 sur place.
- Côte de Vaux : le captage de la source est en cours pour limiter le ruissellement des eaux et permettre un accès piéton sécurisé.

Samedi 23 mars : journée de l'environnement. Rendez-vous au stade à 8 heures.

Jean-Pierre LOVET, Affaires scolaires et personnel :

Caisse des écoles :

12 jours d'école en février : en moyenne 23.4 garderies le matin, 34 le soir, 124 repas enfants, 5 repas adultes.
Par rapport à l'an dernier, les chiffres sont relativement identiques.

Projet de circuit court : l'objectif est d'alimenter les menus avec des produits bio ou des produits locaux, et de constituer, à terme, un menu « Vallée de l'Hien ». Ce projet est conduit avec la chambre d'agriculture. Des élèves de

licence professionnelle au lycée de la Cote St André vont également participer à cette étude, sur une durée d'un mois (recensement de l'offre et des besoins dans les 5 communes de la vallée de l'Hien qui cuisinent sur place).

Rythmes scolaires : la directrice d'école souhaiterait commencer à réfléchir à l'organisation de la rentrée scolaire 2014.

Personnel :

Une réflexion est menée pour voir l'organisation qui sera prise pour l'entretien des locaux de la CCVH, après leur emménagement dans leur propre bâtiment. Actuellement, ce sont des agents communaux qui effectuent cette mission, en sachant que le coût est inclus dans le prix de location. Une mise à disposition sera peut-être envisagée.

Forêt de Vallin :

La commune est propriétaire de la forêt de Vallin et du droit de chasse. Décision a été prise de louer à titre gratuit la forêt à la société de chasse. Un règlement d'utilisation est en cours d'élaboration.

Serge BIESSY, bâtiments communaux (par Gilbert LAVAL) :

Le chantier se poursuit normalement.

Martine GAUTHIER, affaires sociales, CCAS :

CCAS : la commission s'est réunie le 1^{er} mars.

Projets :

- participation au pucier du 1^{er} avril,
- foire du 8 mai : tenue d'une buvette, qui se tiendra place de Vaux
- concert Alain Noël Gentil le 24 mai. Une buvette extérieure sera organisée.
- repas des anciens du 1^{er} juin. Le menu a été choisi.
- 27 mars à 20 heures : vote du budget du CCAS.

Jean-Luc FAYET, Animation

- 19 mars : cérémonie à 17 h
- pucier : le planning et le compte-rendu ont été diffusés aux associations et aux membres du conseil municipal.
- différents matériels ont été acquis (tables, tentes, matériel de cuisine).

Abdel BOUKACEM, information et communication :

- Traitement de l'information et mise en ligne de l'actualité
- l'affiche du pucier va être conçue
- réunion prévue le 22 mars à 18 heures 30, notamment pour la préparation du prochain bulletin.

Compte rendu CCVH

- bibliothèque : le déménagement est prévu en septembre 2013.
- service enfance jeunesse : une animatrice a été recrutée en emploi d'avenir, pour une durée de 3 ans.
- entreprise Guyonnet : permis de construire en cours d'instruction, conforme aux attentes des élus CCVH.
- bâtiment de la Vallée de l'Hien : les agents de la CCVH seront formés pour répondre aux questions des usagers.
- Vals du Dauphiné : le projet de fusion est à l'arrêt. La communauté de communes de la Vallée de la Bourbre et la commune de St Ondras envisage un rattachement à la communauté de communes de la Chaîne des Tisserands au 01/01/14.
- l'association Moulinstock travaille avec le Conseil général sur le respect de l'environnement lors du festival (gestion des déchets, de l'eau, etc...).

Compte rendu des syndicats

SMND :

Déchetterie de St Victor de Cessieu : la société INNOVER a passé un contrat de 5 ans avec le SMND. Il y a deux semaines, le gardien a signalé des bruits importants. La structure est sûre mais des travaux sont nécessaires. L'accès à la plateforme a été réglementé à deux véhicules au maximum. Les camions de gravats n'ont pas l'autorisation d'accéder à la plateforme.

Déchets médicaux : à la suite de la parution d'un arrêté, une société a été mandatée pour collecter ces déchets sur le territoire mais son organisation est en cours.

SITOM (recyclage des déchets) :

Une campagne d'incitation va être conduite auprès des ménages afin de renforcer le tri et le recyclage du verre.

Syndicat des collègues :

Dissolution proposée au 1^{er} janvier 2014. Les communes présentes étaient unanimement favorables au remboursement du capital de la dette. Pour St Victor de Cessieu, celui-ci s'élève à 16 038 € et sera prévu au budget 2013.

Questions diverses

Salle St Roch : subvention de 52 000 € obtenus du Conseil général

Accessibilité de la mairie : subvention de 70 000 € également du Conseil général

Caisse des écoles : vote du budget le jeudi 4 avril à 18 h

Séance levée à 22 heures 10